

# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

## COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-dixième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 11 novembre 2013, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

---

### **MEMBRES PRÉSENTS :**

Mmes	Martine Blanc	Agente de développement au Service aux collectivités
	Line Chamberland	Représentante de la Faculté des sciences humaines
MM.	Jérôme Di Giovanni	Représentant de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
	Houssine Dridi	Représentant de la Faculté des sciences de l'éducation
Mmes	Sylvie de Grosbois	Directrice du Service aux collectivités (Présidente)
	Lise Gervais	Représentante de Relais-femmes
M.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
Mmes	Nathalie Lafranchise	Représentante de la Faculté de communication
	Ève Lamoureux	Représentante de la Faculté des arts
	Nicole Vézina	Représentante de la Faculté des sciences

### **MEMBRES ABSENTS :**

Mmes	Stéphanie Bernstein*	Représentante de la Faculté de science politique et de droit
	Marie-Claude Desjardins*	Représentante de la Coalition des associations de consommateurs du Québec
M.	Rémi Fraser*	Représentant du Regroupement des Auberges du cœur du Québec
Mme	Olga Navarro-Flores*	Représentante de l'École des sciences de la gestion

### **SECRÉTAIRE :**

Mme	Évelyne Fortin	Secrétariat des instances
-----	----------------	---------------------------

---

\* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Sylvie de Grosbois préside la séance et Évelyne Fortin agit à titre de secrétaire.

---

La directrice du Service aux collectivités souhaite la bienvenue aux membres. Elle annonce que mesdames Stéphanie Bernstein, Marie-Claude Desjardins et Olga Navarro-Flores de même que monsieur Rémi Fraser prient le Comité des services aux collectivités de bien vouloir excuser leur absence. Elle précise que de nouveaux membres externes se joindront au Comité à compter de la rencontre du mois de janvier. Il s'agit de messieurs Hervé Dignard de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), et de monsieur Jean-François Piché de la Centrale des syndicats du Québec. Elle souhaite la bienvenue à madame Line Chamberland, professeure au Département de sexologie, qui se joint au Comité des services aux collectivités à titre de membre interne. Elle invite les membres à se présenter à tour de rôle.

La directrice du Service aux collectivités porte ensuite à l'attention des membres le document relatif au point 8, Rapport d'activités du Service aux collectivités 2008-2013, et s'excuse de l'avoir acheminé tardivement. Elle dit souhaiter que son contenu nourrisse la discussion de ce jour en vue de l'élaboration du rapport d'activités 2008-2013 du Service aux collectivités.

## **1. Ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Ève Lamoureux, appuyée par madame Martine Blanc, le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

## **2. Procès-verbal de la 169<sup>e</sup> assemblée du 30 septembre 2013**

### **2.1 Adoption**

Sur proposition dûment faite par monsieur Éric Giroux, appuyée par madame Martine Blanc, le procès-verbal de la cent soixante-neuvième assemblée ordinaire tenue le 30 septembre 2013 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

### **2.2 Affaires en découlant – Tableau des suivis**

Une membre externe aimerait se voir préciser la raison du remplacement de l'organisme Culture pour tous à titre de membre externe au Comité des services aux collectivités (CSAC). La directrice du Service aux collectivités indique que madame Geneviève Chicoine, personne désignée par l'organisme pour siéger au CSAC, a démissionné. À ce jour, elle n'a pas été remplacée au sein de l'organisme et celui-ci n'a actuellement pas les ressources suffisantes lui permettant d'assumer la fin de son mandat au Comité. La directrice générale de Culture pour tous a toutefois dit être fort intéressée à ce que l'organisme siége à nouveau au Comité des services aux collectivités lorsque ses ressources le permettront.

La directrice du Service aux collectivités fait ensuite part de la difficulté rencontrée pour l'évaluation des demandes de dégrèvement pour fins de recherche lorsque la recherche proprement dite n'est pas amorcée et que la demande vise essentiellement les étapes préliminaires comme l'élaboration du cadre théorique. Elle rappelle que lors de la rencontre du Comité des services aux collectivités du mois de septembre dernier, il avait été convenu de

noter au concours du mois de novembre les nouvelles difficultés rencontrées par le sous-comité de la recherche en cours d'évaluation. Il s'est avéré qu'une demande de dégrèvement pour fins de recherche pour un projet recevant une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a posé problème. Plus précisément, la demande soumise dans le cadre du PAFARC identifiait peu les aspects de la recherche qui différaient du projet soumis au CRSH. Et ceci a été causé essentiellement par le fait que le formulaire déposé au CRSH était joint à la présente demande et qu'ainsi, nombre d'informations n'avaient pas à être écrites à nouveau. Cela a entraîné l'omission de certains éléments de la demande. Le sous-comité a de nouveau constaté que le formulaire pour les demandes de dégrèvement devait être révisé à la lumière des problèmes relevés au cours des derniers concours et lors des travaux du sous-comité de la formation chargé de réfléchir aux enjeux des projets de type « accompagnement ».

### **3. Projet de formation**

#### **3.1 Prévenir et gérer de manière pacifique des situations d'agression** (Annexe CSAC-170-3.1)

Madame Ève Lamoureux se retire pendant les délibérations sur ce projet.

La directrice du Service aux collectivités invite les évaluateurs à présenter les réflexions du sous-comité sur la demande. Par la suite, les membres feront leurs commentaires. Un premier évaluateur fait ressortir la clarté et la pertinence de la problématique, l'adéquation entre les objectifs et la démarche proposée de même que l'intérêt de la philosophie sous-jacente au projet. Il a aussi apprécié les stratégies de transfert prévues de même que le suivi de l'accompagnement. Il souligne toutefois les éléments qui lui sont apparus déficients, notamment l'absence de références théoriques appuyant la démarche et les faibles retombées tant pour les étudiantes, étudiants que pour le groupe partenaire. Pour sa part, le second évaluateur dit avoir grandement apprécié le projet tant en raison de sa pertinence que des outils qu'il permettra de développer et de la réponse qu'il fournira à de réels besoins. Il souligne aussi la qualité pédagogique du projet. Il relève toutefois que le temps qui y est alloué ne paraît pas suffisant compte tenu de son ampleur.

La note globale attribuée par les évaluateurs pour ce projet est de 88,5 %.

Des membres soulignent les lacunes identifiées dans cette demande. Malgré l'intérêt de ce travail qui combine les dimensions sociales et culturelles, les retombées du projet, pour l'UQAM notamment, demeurent imprécises. Par ailleurs, le transfert des connaissances ne peut être effectué en profondeur comme stipulé dans la demande compte tenu du temps imparti au projet. Par conséquent, les membres considèrent que la note devrait être moindre que celle attribuée.

La directrice du Service aux collectivités note les commentaires et indique qu'ils seront transmis au responsable du projet. Elle vérifie si les membres sont d'accord avec l'octroi du dégrèvement de formation. Ceux-ci acquiescent. La directrice du Service aux collectivités invite les membres et les évaluateurs à convenir de la note à attribuer.

À la suite de leurs échanges, les membres et les évaluateurs s'entendent pour attribuer au projet la note globale de 87 %.

## **RÉSOLUTION 2013-CSAC-1046**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-170-3.1;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des Services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par l'organisme Exeko;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Houssine Dridi, appuyé par madame Nathalie Lafranchise, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique de ce projet de formation et lui accorde la note de A- ;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 30 heures au professeur Jacques Hébert de l'École de travail social aux fins d'assurer la formation intitulée Prévenir et gérer de manière pacifique des situations d'agression.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Ève Lamoureux rejoint l'assemblée.

#### **4. Projets de dégrèvement de recherche : évaluation des projets par le Sous-comité de la recherche du CSAC**

##### **4.1 Présentation du rapport du sous-comité de la recherche du 1<sup>er</sup> novembre 2013 (Annexe CSAC-170-4.1)**

La directrice du Service aux collectivités mentionne que le sous-comité de la recherche a compté un nombre restreint de membres du fait que les nouveaux membres externes n'étaient pas encore nommés et qu'il y avait tout de même lieu de respecter la proportion de membres internes et de membres externes siégeant au sous-comité. Elle indique que monsieur Éric Giroux, à titre d'évaluateur, résumera pour chaque projet les commentaires formulés lors de la

rencontre d'évaluation puisque les deux autres membres du sous-comité ayant pris part aux délibérations ne sont pas présents aujourd'hui.

#### **4.2 Développement d'un réseau de recherche en partenariat sur le vieillissement et la diversité citoyenne à l'UQAM (Annexe CSAC-170-4.2)**

Madame Lise Gervais se retire pendant les délibérations sur ce projet.

L'évaluateur souligne d'emblée que ce projet a reçu une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) ce qui constituait pour le sous-comité de la recherche un gage de qualité. Le sous-comité a aussi tenu compte de l'importance sociale du projet, de son ampleur de même que de son caractère inclusif.

Le sous-comité a octroyé la note A+ au projet.

Les remarques générales des membres sont que le projet soumis est incomplet et qu'il faut constamment se référer à la demande faite au CRSH pour avoir un tableau complet de la demande. Les informations minimales requises pour une demande sont les références théoriques, les avenues envisagées, la liste des partenaires visés. Dans ce cas particulier, il est également important de préciser quelle est la contribution originale de ce projet en comparaison à celle du projet soumis au CRSH. Les membres indiquent que ceci ne remet toutefois pas en question l'octroi du dégrèvement.

La directrice du Service aux collectivités rappelle qu'il n'était pas souhaitable d'alourdir le processus et de demander que la chercheuse complète à nouveau toute l'information contenue dans la demande faite au CRSH. Elle relève cependant que ce cas de figure met en évidence le fait que le formulaire du Service aux collectivités et la grille d'évaluation ne sont pas adaptés pour de telles situations. Elle convient que ces documents devront être révisés.

#### **RÉSOLUTION 2013-CSAC-1047**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-170-4.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des Services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par Relais-femmes et par la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Michèle Charpentier de l'École de travail social;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement pour fins de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées sur les étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lafranchise, appuyé par monsieur Éric Giroux, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement pour fins de recherche et lui accorde la note de A+;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à la professeure Michèle Charpentier de l'École de travail social aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Lise Gervais rejoint l'assemblée.

**4.3 Les nouvelles figures de la « psychiatisation » : l'impact des autorisations judiciaires de soins (AJS) dans les trajectoires des personnes vulnérables**  
(Annexe CSAC-170-4.3)

L'évaluateur rappelle que ce projet avait été très bien classé lors du concours du mois d'avril 2012 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC). Il résume brièvement la problématique et le but du projet. Un médicament psychiatrique est parfois prescrit par autorisation judiciaire. La chercheuse veut documenter cette pratique puis tenter de faire émerger des pistes d'interventions de rechange. Selon l'évaluateur, la seule faiblesse de cette demande est que la contribution au projet de l'étudiante, étudiant associé à la démarche n'est pas précisé.

Le sous-comité a octroyé la note A- au projet.

**RÉSOLUTION 2013-CSAC-1048**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-170-4.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des Services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le collectif Action Autonomie;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Emmanuelle Bernheim du Département des sciences juridiques;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement pour fins de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées sur les étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littéraire;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Lise Gervais, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement pour fins de recherche et lui accorde la note de A-;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à la professeure Emmanuelle Bernheim du Département des sciences juridiques aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Projets de recherche et de création : évaluation des projets par le Sous-comité de la recherche du CSAC**

**5.1 Présentation du rapport du sous-comité de la recherche du 1<sup>er</sup> novembre 2013 (Annexe CSAC-170-5.1)**

La directrice du Service aux collectivités présente le rapport du sous-comité de la recherche tel que déposé en annexe. Elle précise que huit demandes de financement ont été reçues et évaluées et rappelle que le montant disponible pour le présent concours est de 43 940 \$. La note minimale requise pour qu'un projet soit admissible au financement est de 75 %. Les projets ont été classés selon le pointage obtenu, et six des huit projets se sont vu attribuer une note permettant de recevoir une subvention.

Les membres reçoivent favorablement le rapport du sous-comité de la recherche.

La directrice du Service aux collectivités indique que, selon la pratique établie, une évaluatrice, un évaluateur présentera la synthèse des échanges pour chacune des demandes. Elle rappelle qu'au terme de son analyse des projets, le Comité des services aux collectivités aura à se prononcer sur le classement établi et sur le financement proposé par le sous-comité de la recherche.

## **5.2 Adaptation et évaluation du programme Triple-P auprès de familles hispanophones originaires d'Amérique latine dont l'enfant présente un trouble du spectre de l'autisme ou un retard global de développement (Annexe CSAC-170-5.2)**

L'évaluateur rapporte que le sous-comité de la recherche a apprécié l'intérêt du projet et la clarté avec laquelle il est présenté, de même que l'expertise de la chercheuse relativement aux enjeux psychologiques liés à l'autisme. Un doute a toutefois été soulevé quant à la possibilité de généralisation à d'autres communautés ethnoculturelles des résultats obtenus auprès de sujets issus de la communauté latino-américaine. À cet égard, le sous-comité suggère que la chercheuse s'adjoigne une personne détenant une expertise en ethnologie ou en sociologie. Un membre met en évidence le fait qu'un handicap n'est pas perçu de la même façon dans toutes les cultures et que cet aspect doit être pris en compte avant de pouvoir généraliser les résultats d'une telle recherche. Une membre souligne que le comité d'encadrement devrait inclure une personne de la communauté latino-américaine car elle juge que l'expertise du milieu de pratique est nécessaire pour ce type de recherche.

La note globale de 83 % est attribuée à ce projet ce qui lui confère le 5<sup>e</sup> rang au classement.

### **RÉSOLUTION 2013-CSAC-1053**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-170-5.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Mélina Rivard, du Département de psychologie;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Line Chamberland, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 7 989 \$ à la professeure Mélina Rivard du Département de psychologie, pour le



projet de recherche intitulé Adaptation et évaluation du programme *Stepping Stone Triple-P* auprès de familles issues de minorités ethnoculturelles dont l'enfant présente un trouble du spectre de l'autisme ou un retard global de développement pour l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 Horaires atypiques et conciliation travail-famille : Étude de l'interinfluence entre les aspects collectifs du travail, les pratiques de conciliation et la marge de manœuvre individuelle pour concilier** (Annexe CSAC-170-5.3)

Mesdames Martine Blanc et Nathalie Lafranchise se retirent pendant les délibérations sur ce projet.

L'évaluateur rapporte que le sous-comité de la recherche a considéré qu'il s'agit d'un très bon projet, bien circonscrit et présenté avec précision. Les rôles et contributions attendus de chaque partenaire sont décrits clairement. Cependant, le projet aurait pu être enrichi d'une perspective en gestion de ressources humaines.

La note globale de 89 % est attribuée à ce projet ce qui lui confère le 1<sup>er</sup> rang au classement.

La directrice du Service aux collectivités souligne que la chercheuse étant une professeure associée, ce projet sera financé à l'aide du don de 8 000 \$ versé annuellement à la Fondation de l'UQAM.

**RÉSOLUTION 2013-CSAC-1049**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-170-5.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA), Section locale 1751 (Canada);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure associée Karen Messing du Département des sciences biologiques;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Line Chamberland, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à la professeure associée Karen Messing du Département des sciences biologiques pour le projet de recherche intitulé Horaires atypiques et conciliation travail-famille : étude de l'interinfluence entre les aspects collectifs du travail, les pratiques de conciliation et la marge de manœuvre individuelle pour concilier pour l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Nathalie Lafranchise rejoint l'assemblée. Madame Martine Blanc demeure à l'extérieur de la salle.

**5.4 Les « programmes des travailleurs migrants temporaires » (PTET) et leurs impacts sur le rapport salarial, l'action syndicale et les droits sociaux (Annexe CSAC-170-5.4)**

L'évaluateur fait part du questionnement soulevé par la méthodologie utilisée pour ce projet. Il s'agit toutefois d'un programme de recherche ambitieux et très pertinent compte tenu de la conjoncture où de plus en plus de travailleuses, travailleurs internationaux temporaires sont embauchés au Québec. Le projet veut identifier les impacts économiques et sociaux de cette pratique d'embauche et des programmes qui la supportent. D'autre part, la méthodologie prévue se veut essentiellement une recherche documentaire et un relevé de données statistiques produites par différentes organisations gouvernementales. Le sous-comité de la recherche a estimé que cette méthodologie ne permettra pas d'atteindre les objectifs identifiés. Il est d'avis que la démarche proposée par le chercheur doit constituer une première étape du projet et devrait être présentée comme telle. Enfin, les types de sources de données devraient être identifiés.

La note globale de 81 % est attribuée à ce projet ce qui lui confère le 6<sup>e</sup> rang au classement.

Des membres estiment que, malgré l'intérêt du projet, la note attribuée est trop élevée et que le financement ne doit pas être accordé en raison de la méthodologie qui ne permet pas d'atteindre les objectifs mentionnés.

Les membres conviennent d'une nouvelle note, soit 74 %. Son rang demeure inchangé. Il est de plus convenu de rappeler au chercheur que les premières étapes d'un projet sont aussi admissibles au financement du PAFARC.

La directrice du Service aux collectivités souligne le fait qu'il s'agit du dernier concours de l'année financière courante et demande aux membres ce qu'il serait envisageable de faire pour attribuer les sommes restantes de l'enveloppe PAFARC. À la suite des discussions, il est proposé d'inviter les responsables des trois projets refusés à ce concours à déposer une nouvelle demande au mois de janvier 2014. Il est entendu que les commentaires de ce jour leur seront acheminés. Le nombre limité de mois restants pour effectuer le travail si un financement leur était accordé au mois de janvier leur sera également rappelé.

Madame Martine Blanc rejoint l'assemblée.

### **5.5 Le polyamour : connaissances et soutien à une réalité émergente (Annexe CSAC-170-5.5)**

L'évaluateur rapporte que le sous-comité de la recherche a souligné la description claire de la problématique et de la méthodologie pour ce projet. Toutefois, dans le cadre de services aux collectivités, le projet aurait dû indiquer quelle est la pertinence sociale de collecter et d'analyser les informations liées à cette pratique. Les membres estiment que le projet semble plutôt répondre aux besoins de l'association partenaire. Par ailleurs, la méthodologie ne permet pas d'instaurer, dans la communauté en général, un changement des idées préconçues et des préjugés par rapport à cette pratique.

La note globale de 68 % est attribuée à ce projet ce qui lui confère le 8<sup>e</sup> rang au classement. Il est convenu d'inviter la chercheuse à soumettre à nouveau le projet au mois de janvier 2014.

### **5.6 L'intersectionnalité en débats : pour un renouvellement des pratiques féministes (Annexe CSAC-170-5.6)**

L'évaluateur souligne qu'il s'agit d'un bon projet dont la présentation est claire et le partenariat évident. Le sous-comité de la recherche aurait cependant souhaité mieux connaître les enjeux liés à l'intersectionnalité ou encore la genèse des débats à ce sujet au sein de la Fédération des femmes du Québec (FFQ).

À cet égard, une membre précise qu'il existe des tensions internes à la FFQ et que le recours à l'intersectionnalité se veut une façon d'inclure toutes les femmes. Cette approche, très présente au Canada anglais, est de plus en développement dans le cadre des travaux du Protocole d'entente UQAM-Relais-femmes. Un membre estime que cette recherche peut aider d'autres groupes de personnes, dont les personnes handicapées, qui elles aussi subissent parfois plus d'un système d'oppression. Un membre tient à souligner que le cadre théorique est bien appuyé de références et qu'il est bien documenté.

La note globale de 86 % est attribuée à ce projet ce qui lui confère le 3<sup>e</sup> rang au classement.

### **RÉSOLUTION 2013-CSAC-1051**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-170-5.6;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Fédération des femmes du Québec (FFQ);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Geneviève Pagé du Département de science politique;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Line Chamberland, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 7 972 \$ à la professeure Geneviève Pagé du Département de science politique pour le projet de recherche intitulé L'intersectionnalité en débats : pour un renouvellement des pratiques féministes pour l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.7 L'action communautaire auprès de la communauté indo-pakistanaise du quartier montréalais Park-Extension : mieux comprendre le sentiment d'appartenance pour mieux agir (Annexe CSAC-170-5.7)**

Monsieur Jérôme Di Giovanni et madame Nathalie Lafranchise se retirent pendant les délibérations sur ce projet.

L'évaluateur indique que le sujet a été considéré comme étant pertinent, mais que le lien entre le projet et les besoins de la communauté indo-pakistanaise n'est pas clairement établi. Les entretiens semi-dirigés auprès de huit hommes ne constituent pas, selon le sous-comité de la recherche, une collecte de données approfondie.

La note globale de 72 % est attribuée à ce projet ce qui lui confère le 7<sup>e</sup> rang au classement. Une membre est d'avis que le récit de vie n'apparaît pas être le meilleur moyen de documenter la situation visée. Elle propose par ailleurs que la note attribuée par le sous-comité de la recherche soit diminuée par souci de cohérence avec la diminution de la note d'un autre projet.

Les membres conviennent d'attribuer la note de 70 %. Son rang demeure inchangé,

Monsieur Jérôme Di Giovanni et madame Nathalie Lafranchise rejoignent l'assemblée.

**5.8 Adéquation des services offerts par le Centre du Florès aux besoins des usagers : l'analyse d'un sondage et de ses forces et ses faiblesses (Annexe CSAC-170-5.8)**

L'évaluateur rappelle qu'il s'agit d'analyser les résultats d'un sondage maison effectué en 2012 afin d'identifier des pistes d'action en vue de répondre aux besoins des usagers du Centre du Florès. Le projet a été jugé original et d'un grand intérêt. Il prend en compte les ressources des groupes tout en respectant leurs limites. Le sous-comité de la recherche souligne qu'il serait souhaitable que le chercheur précise de quelle façon il entend évaluer la démarche du Comité des usagers du Centre pour permettre une réflexion auprès d'autres groupes qui pourraient s'inspirer de la démarche.

La note globale de 84 % est attribuée à ce projet ce qui lui confère le 4<sup>e</sup> rang au classement.

**RÉSOLUTION 2013-CSAC-1052**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-170-5.8;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Comité des usagers du Centre du Florès;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Rachad Antonius du Département de sociologie;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Line Chamberland, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 4 081 \$ au professeur Rachad Antonius du Département de sociologie pour le projet de recherche intitulé Adéquation des services offerts par le Centre du Florès aux besoins des usagers : l'analyse d'un sondage et de ses forces et ses faiblesses pour l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.9 La mise en marché alternative de l'alimentaire et la transition socio-écologique du système agroalimentaire montréalais (Annexe CSAC-170-5.9)**

L'évaluateur indique que ce très bon projet fait suite à une recherche qui avait permis d'identifier la mise en marché alternative alimentaire comme étant une innovation sociale et écologique. La complémentarité de l'expertise des chercheurs impliqués est soulignée de même que la qualité du projet. Le sous-comité de la recherche veut cependant porter à l'attention des chercheurs que la participation de l'étudiant au comité d'encadrement pourrait s'avérer utile.

La note globale de 87 % est attribuée à ce projet ce qui lui confère le 2<sup>e</sup> rang au classement.

**RÉSOLUTION 2013-CSAC-1050**

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-170-5.9;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par les Marchés Ahuntsic-Cartierville (MAC), le Marché solidaire Frontenac et la Maison de l'amitié de Montréal, projet Marché fermier;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur René Audet du Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Line Chamberland, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ au professeur René Audet du Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale pour le projet de recherche intitulé La mise en marché alternative de l'alimentaire et la transition socio-écologique du système agroalimentaire montréalais pour l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Au terme des discussions sur les projets, la directrice du Service aux collectivités vérifie si les membres entérinent le classement des projets tel qu'effectué par le sous-comité de la recherche puis l'attribution du financement aux projets s'étant qualifié, soit ceux occupant les cinq premiers rangs de ce classement. Elle s'assure par ailleurs que les membres ont bien la volonté d'inviter les responsables des projets classés aux 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> rangs à soumettre une nouvelle demande au mois de janvier 2014, et ce, en tenant compte des commentaires émis. Les membres confirment à l'unanimité le classement des projets et l'attribution du financement tel que proposé par le sous-comité de la recherche. Les membres sont aussi d'accord pour que les responsables des projets n'ayant pas été acceptés à ce concours soumettent une nouvelle demande lors de la prochaine rencontre du Comité des services aux collectivités.

## **6. Nomination d'un nouveau membre externe**

La directrice du Service aux collectivités a contacté, comme il avait été convenu de le faire lors de la rencontre du mois de septembre dernier, monsieur Michel Plamondon du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD) afin de vérifier son intérêt à siéger au Comité des services aux collectivités. Celui-ci s'est montré très enthousiaste et a accepté d'assumer un premier mandat.

**RÉSOLUTION 2013-CSAC-1054**

ATTENDU le Règlement n° 2 de régie interne et plus particulièrement son article 7.9.1 a);

ATTENDU le Règlement n°3 des procédures de désignation et plus particulièrement son article 11.3;

ATTENDU les dispositions de la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2013-CE-12175 adoptée par la Commission des études le 12 février 2013 nommant madame Geneviève Chicoine, de l'organisme Culture pour tous, à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités, pour un premier mandat de trois ans prenant effet le 28 janvier 2013 et se terminant le 31 mai 2016;

ATTENDU la démission de madame Geneviève Chicoine à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU l'attestation du Secrétariat des instances à l'effet que les procédures ont été dûment observées, conformément aux règlements;

ATTENDU le processus d'assignation de la représentante, du représentant des groupes externes au Comité des services aux collectivités adopté le 30 septembre 2013 par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par monsieur Houssine Dridi, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la Commission des études de nommer monsieur Michel Plamondon, analyste au Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD), à titre de membre externe au Comité des services aux collectivités, pour un premier mandat de trois ans prenant effet le 3 décembre 2013, et se terminant le 31 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Nomination d'une membre, d'un membre représentant les organismes externes à titre de membre substitut au sous-comité de la recherche**

La directrice du Service aux collectivités demande à madame Lise Gervais si elle souhaite à nouveau être désignée à titre de membre substitut au sous-comité de la recherche. Cette dernière accepte.

## **RÉSOLUTION 2013-CSAC-1055**

ATTENDU la résolution 2004-CE-10192 adoptée par la Commission des études le 17 février 2004 adoptant les modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets de recherche dans le cadre de la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU que ces modalités prévoient, pour évaluer les projets de recherche, la création d'un « sous-comité formé de trois professeures, professeurs et de deux personnes représentant les groupes, choisis par et parmi les membres du Comité des services aux collectivités (CSAC) pour un mandat de deux ans avec renouvellement annuel de la moitié des membres du sous-comité, sous la présidence de la personne qui préside le CSAC, assistée d'une personne qui agira comme secrétaire »;

ATTENDU la fin du mandat de madame Lise Gervais à titre de représentante substitut des organismes externes au sous-comité de la recherche du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU l'appel de candidatures fait par la présidente auprès des membres du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Nicole Vézina, que le Comité des services aux collectivités :

NOMME madame Lise Gervais à titre de représentante substitut des organismes externes au sous-comité de la recherche pour un second mandat de deux ans prenant effet le 11 novembre 2013 et se terminant le 31 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **8. Rapport d'activités du Service aux collectivités 2008-2013 (Annexe CSAC-170-8)**

La directrice du Service aux collectivités rappelle les difficultés auxquelles elle s'est heurtée jusqu'ici dans l'élaboration du rapport 2008-2013. Le principal écueil a résidé dans le fait que peu de points de comparaison pouvaient être établis d'une année à l'autre. Elle désire que les échanges de ce jour portent sur les enjeux et les perspectives que les membres voudraient inclure à ce rapport.

Les propositions des membres au niveau du rapport des activités proprement dit sont à l'effet de répertorier les actions selon les thèmes qui ont été élaborés dans le cadre de la refonte du site Web du Service aux collectivités. Cela pourra permettre de mieux mettre en valeur les projets et de les organiser stratégiquement. La directrice du Service aux collectivités indique qu'elle identifiera de la sorte tous les projets initiés au cours de la période et présentés dans ce rapport. Des membres souhaitent que soit soulignée de façon formelle la contribution marquante de l'Écomusée du Fier monde au cours des dernières années.

Concernant les actions à favoriser pour la prochaine année, les membres sont d'avis qu'elles doivent viser l'adjonction de nouvelles collaboratrices, nouveaux collaborateurs et de nouvelles partenaires, nouveaux partenaires, le développement de l'intersectoriel, la publication et la diffusion. Ces deux derniers aspects permettront de mettre en évidence la richesse et l'importance de la recherche produite dans le cadre du Service aux collectivités de même que



l'expertise développée dans la recherche en partenariat. Il est possible de s'inspirer du modèle des Chaires en partenariat de l'Université. Il y a aussi lieu de faire connaître les outils qui ont été mis sur pied par le biais des recherches. Les moyens pour ce faire sont à développer, mais ceux-ci devront être vivants, par exemple la tenue d'un forum ou d'un atelier, et se tenir annuellement. Il peut parfois être possible d'intégrer cette activité à un événement parrainé par un département ou par toute autre unité de l'Université. Par ailleurs, un événement (atelier, symposium, etc.) initié par le Service aux collectivités comporterait l'avantage que les chercheuses, chercheurs et leurs partenaires se penchent sur les enjeux puis sur les impacts de leur démarche et pratiquent en quelque sorte une autoévaluation de leurs projets.

L'adjonction de nouvelles collaboratrices, nouveaux collaborateurs doit d'abord se concrétiser par la prise de contact avec les nouvelles professeuses, nouveaux professeurs lors de leur entrée en fonction.

Le développement de l'intersectoriel passe en premier lieu par l'amplification des liens de recherche entre les domaines communautaire, femmes et syndical présents au Service aux collectivités. Il constitue une étape essentielle en vue de développer de nouvelles collaborations.

La directrice du Service aux collectivités émet l'idée que la rencontre du mois de janvier du Comité des services aux collectivités soit désormais consacrée à l'activité de diffusion des projets.

## **9. Proposition d'ordre du jour du CSAC de janvier 2013**

La directrice du Service aux collectivités précise que la rencontre du mois de janvier 2014 se tiendra de 9 h 30 à 13 h 30. Elle sera constituée d'une première partie formelle consacrée à l'adoption du procès-verbal de la 170<sup>e</sup> rencontre, à l'adoption du rapport d'activités 2008-2013 du Service aux collectivités et à l'analyse des demandes de financement reçues. La seconde partie, de type salon avec buffet, comportera des discussions informelles. L'invitation à participer à l'événement sera faite aux chercheuses, chercheurs associés au Service aux collectivités ainsi qu'aux organisations partenaires des projets développés au Service aux collectivités. Le vice-recteur à la Recherche et à la création de même que les vice-doyennes, vice-doyens à la recherche et à la création seront aussi invités. Le Service des communications s'est montré intéressé à contribuer à la préparation et à la tenue de l'événement.

## **10. Période d'information**

Aucun point n'est abordé.

## **11. Divers**

Aucun point n'est abordé.

## **12. Dépôt de documents**

### **D.1 Critères d'admissibilité et d'évaluation des demandes de dégrèvements de formation**

### **D.2 Programme de dégrèvement de recherche**

### **D.3 Tableau des octrois dégrèvements**

CSAC-170-18

**D.4 Critères d'admission PAFARC**

**D.5 Grille d'évaluation des projets de recherche**

**D.6 Tableau des octrois PAFARC**

LA SÉANCE EST LEVÉE À MIDI TRENTE MINUTES.

**ONT SIGNÉ :**

\_\_\_\_\_  
LA PRÉSIDENTE

\_\_\_\_\_  
LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 27 JANVIER 2014.

ÉF/mp